



Perspectives d'évolution de l'OEIL

Vers la définition d'une nouvelle feuille de route 2015-2019



Plan

1. Introduction
2. Contexte
3. Objectif
4. Méthode
5. Recommandations



Introduction



Contexte

Un **moment clef**, le terme d'une première phase d'activités d'un dispositif toujours considéré **utile**

Un retour intéressant sur expérience (5 ans)

Le besoin de **sécuriser** le dispositif

De **conforter** les acquis

De **capitaliser** sur les résultats

En prenant en compte les **besoins**, y compris d'adaptation, les **évolutions** et les **contraintes**, y compris externes

Et de **prioriser** les actions



Objectif

Simple en apparence une **feuille de route**, des orientations générales mais opérationnelles

A contrario ni

un plan d' action

encore moins un programme d'activités

Toutefois, un triple préalable,

un **objet** clairement défini

des **acteurs** parfaitement identifiés

une **volonté** expresse et forte d'aboutir ensemble

Des ambitions **réalistes**

Une réponse à apporter : **comment évolue l'environnement ?**

Exigeant une vision **claire et partagée** du rôle de l'OEIL (où, quand et comment doit-il intervenir)

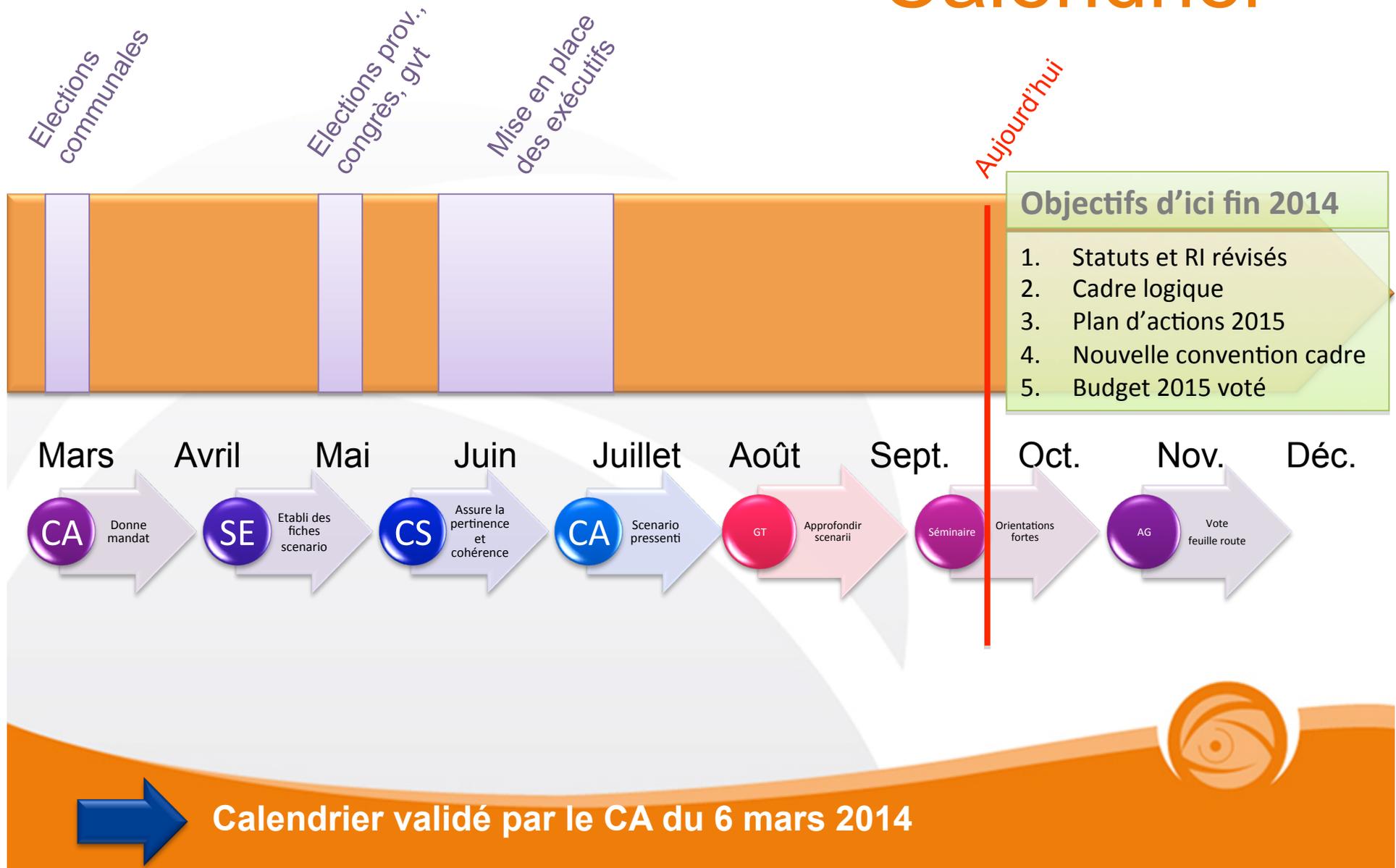


Méthode

- Construire sur l' existant
- Apprécier les **forces** et les **faiblesses** du dispositif
- Saisir les **opportunités**
- Associer à la réflexion l'ensemble des acteurs
- Un processus conjuguant
 - l'auto-appréciation (débat internes)
 - l'objectivité (bilan factuel des actions)
 - l'évaluation (audit et interprétation des résultats)
 - la consultation ouverte (ateliers et séminaire)



Calendrier



Que peut-on attendre de ce processus ?

- Une meilleure **connaissance** des attentes (externes/ internes)
- Une meilleure **compréhension** des besoins
- Plus de **coordination** entre les acteurs (membres, partenaires, société civile)
- Un éclairage sur les **priorités**
- Des **recommandations** dans chaque compartiment de la réflexion (5)
- Une **aide à la décision** des instances de l'OEIL



Quelle participation des membres et partenaires de l' OEIL aux ateliers ?



18 personnes /jour en moyenne

48 personnes différentes

20 structures représentées



10 / 12 structures membres (35 pers.)



8 structures partenaires (13 pers.)

Association Tourisme Grand Sud, CCCE, CEN, CNRT, Gouvernement (DAVAR/DTSI/SAP), IFREMER, IRD, UNC.



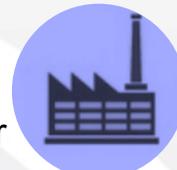
Associations env.

3,8 pers. / jour



Institutions

2,2 pers. / jour



Industriels

2,2 pers. / jour



Populations locales

1,4 pers. / jour



Communes

1,2 pers. / jour



CS de l' OEIL

1,2 pers. / jour



Professionnels et syndicats

0,8 pers. / jour



Instituts de recherche

0,8 pers. / jour

Programme du séminaire

Séminaire			
Lundi 15 sept.		Mardi 16 sept	
8h00-10h00	Périmètres d'action Restitution (30 min), débats (80 min), synthèse (10 min)	8h30-10h30	Moyens Restitution (30 min), débats (80 min), synthèse (10 min)
10h00-10h30	Pause		
10h30-12h30	Gouvernance et fonctionnement Restitution (30 min), débats (80 min), synthèse (10 min)		
12h30-13h30	Déjeuner	12h30-13h30	
13h30-15h30	Communication Restitution (30 min), débats (80 min), synthèse (10 min)	16h30-17h30	Synthèse générale des travaux et rappel du processus des semaines suivantes
15h30-16h00	Pause		
16h00-18h00	Données et veille environnementales Restitution (30 min), débats (80 min), synthèse (10 min)	17h30-19h00	Vin d'honneur



..... 5 compartiments de réflexion

1. Mandat et périmètres d'action
2. Gouvernance, fonctionnement, réseautage
3. Communications
4. Veille et données environnementales
5. Capacités



Périmètres d'action

4 grands champs de réflexion

Quel mandat ?

Quel territoire ?

Quel domaine d'intervention ?

Quel périmètre institutionnel ?



Questionnement 1

Comment clarifier le **mandat** de l'OEIL et le rendre plus compréhensible par les acteurs ?

Constats

- Le mandat tel que défini par les statuts n'est pas suffisamment précis
- Il ouvre sur diverses interprétations à la fois du rôle et du mode opératoire de l' OEIL

Recommandations

- Modifier l' article 1 des statuts :
 - l'OEIL agit dans le cas d'un **processus participatif et collaboratif**
 - ses missions l'amènent à **interpréter scientifiquement** les faits qu'il observe sur l'environnement
 - dans le but notamment d'**éclairer les décisions**



Questionnement 2

Sur quel **territoire** doit-il intervenir ?

Constats

- Un périmètre géographique statutaire qui permet à l'OEIL d'intervenir à plusieurs échelles géographiques, «*principalement dans les aires d'influence des complexes industriels et miniers du Grand Sud et des autres activités, ainsi que sur le site du Grand lagon Sud inscrit au Patrimoine mondial*»
- Des **difficultés d'application**, conduisant parfois les acteurs à s'interroger sur la légitimité de l'OEIL à intervenir sur tel ou tel territoire.

Recommandations

- Conserver la souplesse offerte par les statuts qui permet à l'OEIL d'**intervenir selon les besoins et les circonstances**, à **diverses échelles** territoriales
- Nonobstant les priorités définies par les Statuts, ses interventions devraient être déterminées par l'**origine géographique de ses membres** (ex : Thio) et **partenaires**, et en **fonction des thèmes** qui lui sont demandé de couvrir
- En particulier, effectuer un état de référence de la Côte oubliée



Questionnement 3

Quels **thèmes** l'OEIL doit-il traiter ?

Constats

- Ses statuts confèrent à l'OEIL un champ de compétence large incluant des thèmes tels que « *l'air, l'eau, le sol, le sous-sol, la biodiversité, les déchets, l'occupation du territoire, ...* »
- Ce champ de compétence doit être traité par le prisme des **effets sur l'environnement des activités anthropiques en général**, plus particulièrement celles relevant des **secteurs industriel et minier**.
- La question est posée de savoir quelle doit être la **pondération des activités** de l'OEIL entre ces thèmes d'activités ?

Recommandations

- Conserver à l'OEIL son périmètre thématique statutaire et conforter son rôle de portail d'information environnementale
- S'efforcer de trouver un juste équilibre de ses actions **en réponse aux enjeux majeurs** (ex.: feux, fragmentation de l'habitat, espèces envahissantes) et aux **besoins exprimés par les acteurs** (société civile, notamment population locales)
- Dédire son aire géographique d'intervention **des thèmes retenus** (sp. endémique → GS, baleine → PM, feux → PS)
- **Conforter les acquis** sur les thèmes déjà couverts, après avoir revisité les **priorités** et les besoins, et au cas par cas.



Questionnement 4

- L'OEIL doit-il chercher à élargir la composition de ses membres et/ou répondre aux sollicitations qu' il reçoit en ce sens ?
- Quelle incidence une telle évolution peut-elle avoir sur la gouvernance de l'OEIL et comment la prendre en compte ?

Constats

- Certains acteurs ont exprimé le souhait de devenir membres de l'OEIL, d' autres n' existent plus
- La répartition actuelle des membres au sein des collèges fait aussi débat
- Ainsi que la pondération entre les collèges au sein des organes décisionnels de l'OEIL



Recommandations

- Maintenir

- la représentation relative des Collèges et donc le **nombre de mandats** dont chaque Collège dispose au sein du CA

- le collège **Syndicats professionnels, autres qu'industrie et mine**, et réviser sa composition en retirant le **syndicat des pêcheurs** qui n'existe plus et en acceptant la demande d'adhésion de **Tourisme Grand Sud**

- Scal-air dans le collège « Association de protection de l'environnement et de défense des consommateurs et autres personnes qualifiées », selon un principe de réciprocité

- Ouvrir les collèges

- des représentants des populations locales, au **CCCE** et aux **comités de gestion du Patrimoine Mondial**

- des Communes, à **Thio**

- du Secteur privé, à **MKM**, également aux autres miniers du Sud (SMSP, Montagna...,) avec l'appui de la PS

- Demander au **Gouvernement** qu'il désigne son représentant

- A plus long terme, revisiter la composition et la nature des collèges en fonction de nouvelles adhésions (ex: CEN) ou du caractère de certains adhérents (Rhebuu Nuu, Scal-air...)

Ouverture des discussions

Mandat

Périmètre géographique

Périmètre thématique

Périmètre institutionnel



Gouvernance, fonctionnement, réseautage, synergies et complémentarités

5 grands champs de réflexion
4 questionnements principaux

Améliorer la gouvernance
Optimiser le rôle et la composition du CS
Adapter le processus de décision
Rapprocher les membres
Développer le réseautage



Questionnement 1

- Quel doit être le **rôle** de chacun des organes de gouvernance ?
- Est-il utile de **conserver tous ces organes** au risque d'alourdir la gouvernance ?
- Comment **adapter leur fonctionnement** au mieux de leurs capacités
- Faut-il créer un statut particulier d'**invité** ?

Constats

- Il existe une relative confusion des rôles entre les organes de gouvernance, AG, CA, Bureau, CS et SE
- Les capacités humaines de ces organes sont limitées, elles imposent d'optimiser le temps de leurs membres et d'alléger au mieux leurs tâches
- Il manque parfois de personnalités/compétences techniques pour éclairer certains débats



Recommandations

- **Conserver le CA** dans le but de consolider la confiance entre les acteurs
- A plus long terme envisager un allègement de la gouvernance (suppression du CA et renforcement du Bureau)
- Rappeler le rôle des différents organes dans les statuts : une AG qui **valide**, un CA stratège qui **oriente**, un Bureau qui **manage** et **met en œuvre**, un Secrétariat qui **exécute** et **conseille**, un CS qui **fournit des avis scientifiques et techniques**
- Faire **désigner** les représentants des collèges **par leurs pairs**
- Réduire le **nombre des réunions** (Bureau X9, CA X3-4 et AG X1-2)
- Fixer des ordres du jour correspondant au **strict mandat** de chacun des organes



Recommandations (suite)

- Développer la **consultation** des membres du CA par **voie électronique**
- **Délocaliser** l'AG à l'invitation tournante des membres, dans un but de plus grande appropriation
- Créer des **comités techniques** composés de membres et, si besoin, de personnalités qualifiées, afin d'améliorer la préparation du processus décisionnel, mieux éclairer les débats et aider à la décision
- **Soumettre les rapports scientifiques au seul CS** et/ou, si besoin, à des personnalités qualifiées extérieures, et **les autres rapports, au Bureau** ; dans tous les cas, en informer le CA
- Adosser un cadre logique simplifié par action, au plan stratégique adopté par le CA
- **Inviter toutes personnes jugées utiles et qualifiées**, pouvant contribuer à faciliter les travaux des organes de gouvernance



Questionnement 2

Comment **soulager** le CS, maintenir la **motivation** de ses membres et mieux **définir son rôle** ?

Constats

- Il existe un risque de **démotivation** de membres du CS à un **manque de retour** sur le suivi de ses avis
- Et en raison de sa **charge**
- Le CS a un rôle de **validation** (ex.: protocoles et autres éléments participant au suivi environnemental) qu'il souhaite voire requalifié



Recommandations

- Améliorer la **planification** des travaux du CS en informant les membres à l' avance des sollicitations à venir
- Faire si besoin appel à une **expertise externe**, à sa demande
- **Elargir** le CS pour soulager les membres les plus sollicités (de préférence au niveau local pour plus de disponibilité)
- Encourager les membres de l'OEIL à **s'appuyer plus largement sur l'expertise** de son CS et réaliser un tableau de bord de suivi de ses avis
- Organiser une réunion plénière pour le CS au moins 1fois/3ans
- Requalifier le rôle du CS en un rôle d'**évaluation**
- Faire **connaître** et mieux **communiquer sur ses avis et travaux** (base de données/mots clés)



Questionnement 3

Comment améliorer le processus actuel de **décision** au sein de l'OEIL ?

Constats

Les débats font l'objet de positionnement parfois **partagés** aboutissant à des **conclusions** peu claires et rapportées de façon imprécise

Recommandations

- Préparer en amont des formats de décision qui aident à clarifier l'issue des débats (rôle du SE)
- Prêter la plus grande attention à la **formulation des décisions** dans les comptes rendus des organes de gouvernance
- Continuer à favoriser la recherche du **consensus** au sein des organes, sans exclure pour autant le **recours au vote**, si nécessaire
- Fixer à deux le nombre de **procurations** accordées au porteur en vue des décisions des organes, sans distinction de collègue



Questionnement 4

Comment améliorer le **relationnel** entre les membres, collègues et avec le SE ?

Constats

- Il est observé une dérive progressive des relations entre l'OEIL et ses membres vers un mode « partenarial »
- Ainsi que l'absence de vision commune
- Et des intérêts divergents entre les acteurs
- La confiance entre les membres est relative, ce qui altère leur relationnel
- Les relations sont parfois difficiles avec l'équipe d'exécution



Recommandations

- **Engager solidairement** les membres dans une charte d'adhésion fondée sur les **valeurs** notamment de qualité, loyauté, réciprocité, solidarité, représentation de l'OEIL à l'extérieur, confidentialité, **dans le respect de la liberté d'expression de chacun**
- Favoriser la **collégialité des travaux** par des réunions régulières d'information et d'échange (présentation des plans d'actions/projets n+1) et en **impliquant mieux les administrateurs** dans les activités de l'OEIL, le portage de ses études et autres productions
- Développer une relation de proximité avec les acteurs politiques (ex : commission environnement, SG...) et techniques (DENV, DIMENC...)
- Améliorer l'**accessibilité de l'information** auprès des membres du collège des populations locales
- **Communiquer** auprès des personnels des membres du collèges des Industriels (présentation des missions de l'OEIL aux salariés, mise à disposition des portail carto, valoriser les collaborations...)



Questionnement 5

Comment favoriser les **synergies** avec les autres réseaux existants ?

Constats

- L' OEIL a pour mission statutaire de **développer les échanges** et **favoriser les synergies entre les acteurs**
- Il existe d'autres réseaux/institutions (CEN, Instituts de recherche, CNRT, ZoNéCo, directions techniques...) agissant dans des domaines recoupant ses périmètres d'intervention
- Le besoin est ressenti de **créer/conforter les relations** entre l'OEIL et ces différents acteurs



Recommandations

- Mener/encourager toutes actions permettant de mieux mettre en **réseau** les acteurs et de **communiquer** sur les missions/réalisations de l'OEIL, en particulier avec le monde de la R&D
- Créer un **forum** (1-2 fois/an) régulier d'information et d'échange avec les acteurs scientifiques et techniques (instituts de recherche, ONG, CEN, CNRT...)
- Développer des **partenariats** sur des programmes et projets communs (ex.: études, évènementiels)
- Qualifier les **complémentarités** entre l'OEIL et le CEN et étudier les rapprochements possibles/souhaitables ; la rencontre entre leurs instances est encouragée



Ouverture des discussions

Améliorer la gouvernance

Optimiser le rôle et la composition du CS

Adapter le processus de décision

Rapprocher les membres

Développer le réseautage



Communications

3 champs principaux de réflexion

6 questionnements majeurs

Stratégie de communication

Communication externe : buts, moyens et conditions

Communication interne : appropriation et collégialités



Questionnement 1

- Le **positionnement** de l'ŒIL est-il le bon ?
- Comment se **situe**-t-il par rapport à la communication des autres acteurs ?

Constats

- Le positionnement actuel est largement partagé et structuré autour des valeurs **d'autonomie, d'objectivité et d'impartialité**.
- Il est articulé autour de 2 grandes missions : **aide à la décision** des gestionnaires et **éclairage du grand public** (dimension pédagogique incluse)
- L'ŒIL a pu se trouver à certaines occasions en décalage par rapport aux messages d'autres acteurs institutionnels.
- Il existe une **forte demande locale** (cf. conclusion enquête ŒIL) : l'ŒIL est le seul sur la place à communiquer sur l'état de l'environnement



Recommandations

- Conserver **ses grands axes stratégiques** de communication supposant la disponibilité d'informations adaptées
- Structurer un réseau d'acteurs de l'environnement dans les périmètres de compétence de l'OEIL
- Relayer des informations **factuelles, objectives et équilibrées**, en recherchant une **proximité optimale** avec les détenteurs d'information environnementale, en promouvant les effets de **synergie** et en favorisant le **réseautage** avec les services de communication des autres acteurs.



Questionnement 2

Quel doit être le **contenu de son message** ?

Constats

- L'OEIL communique aujourd'hui sur **l'environnement au sens large**.
- Il a pour mission d'éclairer sur ses tendances d'évolution, au regard des pressions qui s'y exercent et des réponses apportées
- La clarté de son message repose sur une bonne **définition de ses missions**



Recommandations

- Une communication toujours contextualisée qui :
 - couvre **l'environnement au sens large**, y compris la **biodiversité**, dans la mesure ou celle-ci renseigne sur les tendances d'évolution de l'environnement
 - prenne en considération les effets observés à **l'échelle géographique à laquelle l'environnement y répond**
 - informe sur les **pressions** inhérentes aux effets constatés sur l'environnement et fournisse à la **société civile les clefs nécessaires de compréhension**
- Porter à l'avenir un accent sur les effets des **réponses** aux évènements qui ont conduit à ces tendances
- Développer une communication **impartiale et factuelle** sur les seuls états et évolutions présagées et/ou avérées de l'environnement
- Améliorer la **lisibilité des messages** en relation avec les missions de l'OEIL d'informer sur les évolutions environnementales



Questionnement 3

- Doit-on revisiter les **cibles** actuelles de communication de l'OEIL
- Doit-on les **prioriser** et de quelle façon ?

Constats

- L'OEIL a vocation à communiquer sur un **grand nombre de cibles** nécessitant des media et des messages adaptés
- Cette ambition peut conduire à **diluer sa communication**
- Elle conduit aussi à **mobiliser des capacités** importantes
- Certains acteurs se posent la question de savoir si l'OEIL ne devrait pas réduire ses ambitions et revisiter ces cibles prioritaires

Recommandations

- **Ne pas remettre en cause les cibles** telles que définies dans la stratégie actuelle de communication adoptée par les instances
- S'efforcer toutefois de les prioriser au profit d'une communication **plus proche des populations locales et des calédoniens en général**
- Confier à un **groupe de travail** la mission d'adapter en fonction la stratégie de communication de l'OEIL



Questionnement 4

Quels **supports et dispositifs** de communication employer à l'avenir pour une communication plus efficace et efficiente ?

Constats

Les moyens consacrés la communication externe de l'ŒIL font débat à plusieurs égards, notamment :

- le type de support employé (papier/numérique)
- la diversité des produits (magazines/brochures)
- les formats retenus (tirages, fréquence, nombre de pages)



Recommandations

- Effectuer une **enquête régulière de satisfaction** sur le sujet auprès des publics cibles (en début et fin de période pluriannuelle), en complément du suivi annuel effectué
- Trouver un **juste équilibre** entre les supports **numérique et papier**, complémentaires et s'adressant à des cibles différentes.
- Améliorer la **cohérence d'ensemble** avec les autres intervenants, notamment à l'occasion des réunions publiques et autres événements et des points de vue de la **coordination des calendriers** et de la **complémentarité des messages**. Mieux **préparer à l'amont** l'organisation de ces réunions et événements en liaison avec les autres acteurs
- Développer des **activités de communication dédiées aux décideurs** institutionnels ainsi qu'aux acteurs **privés/staff** et mettre à leur disposition les outils et autres instruments (ex : fonds cartographiques...)
- Communiquer sur les projets démonstratifs et autres *success stories* menés par l'OEIL en partenariat



Questionnement 5

Comment optimiser les **circuits internes de validation** de la communication de l'OEIL et rendre ceux-ci plus efficaces et surs ?

Constats

- La légitimité de l'OEIL à informer sur tels ou tels sujets et à telles ou telles occasions fait parfois débat
- Les circuits internes de validation mis en place pour sécuriser le dispositif sont lourds et leur efficacité devrait être améliorée

Recommandations

Agir à 2 niveaux :

- Les **circuits internes de validation** de la communication en dégageant le CA de ses activités actuelles en la matière et en **confortant le rôle du comité éditorial** (composition à adapter et identification de référents annuels)
- La mobilisation des membres par des actions de communication qui favorisent leur appropriation de l'observatoire (formations aux outils, logo et vidéos témoignage des membres).



Questionnement 6

Comment l'OEIL doit-il communiquer en cas d'**incident environnemental** ?

Constats

- Il existe un consensus sur la légitimité de l'OEIL à communiquer « **autour de l'incident**», **en amont** dans le cadre de la prévention des risques sur l'environnement, et **en aval** sur le suivi à court, moyen et long termes des effets de tels incidents sur l'environnement
- Les instances de l'OEIL souhaitent une **formalisation du rôle de celui-ci** en la matière, à étudier en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs institutionnels en charge de la gestion des crises
- A ce jour, ces décisions n'ont pas abouti à des lignes directrices claires permettant à l'OEIL d'intervenir, sans risque de sortir de son champ de compétence.



Recommandations

- L' OEIL n'est pas être un des acteurs de gestion de crise et il ne doit pas être perçu comme tel
- Faire en sorte néanmoins qu'il puisse **suivre et communiquer librement, conformément à ses missions**
- Centrer sa communication exclusivement sur les effets **possibles et/ou avérés de tels incidents sur l'environnement** et l' impact des mesures prises pour les prévenir/réduire
- Ses instances devraient se rapprocher des autres acteurs concernés (Dimenc, province, etc.), en vue d' établir une **procédure simple** qui délimite clairement et d'un commun accord le mode opératoire qui doit lui permettre d'intervenir



Ouverture des discussions

Stratégie de communication

Communication externe : buts, moyens et conditions

Communication interne : appropriation et collégialités



Données et veille environnementale

3 champs principaux de réflexion
10 questionnements majeurs

Organisation et optimisation de la veille
environnementale

Indicateurs et réseaux de suivi

Accès, qualité, standardisation et sécurisation de la
donnée



Questionnement 1

- Quel rôle pour l'OEIL dans la **gestion des réseaux de suivi** ?
- Doit-il développer des réseaux de **suivi indépendants** ?

Constats

- L'absence de certains réseaux utiles
- Le besoin d'en disposer
- Des capacités locales parfois insuffisantes pour les créer et les gérer
- Une situation générale source de tensions

Recommandations

- Un principe de **subsidiarité** à respecter
- Agir avec **prudence** en raison de la **charge** qu'impose une telle gestion
- Une **intervention directe, possible et même souhaitable** de l'OEIL
 - à défaut du réseau adapté
 - sur commande particulière d'un acteur local
 - sous la forme d'états de référence réguliers (5 ans)



Questionnement 2

- L'OEIL peut/doit-il avoir un rôle à jouer **en appui aux gestionnaires** actuels de réseaux ?
- Où peut/doit-il **recruter les données** nécessaires au suivi environnemental dont il est chargé ?

Constats

- Les données environnementales sont souvent éclatées entre de nombreux acteurs et dans certains cas il en est fait défaut
- La question peut se poser chez certains gestionnaires d'externaliser la gestion de leurs réseaux éventuellement auprès de l'OEIL

Recommandations

- L'OEIL a d'abord vocation à recruter les données dont il a besoin **auprès de ses membres et partenaires**
- Il doit cependant pouvoir **constituer ses propres réseaux lorsque cela est jugé nécessaire** à l'accomplissement de sa double mission d'observation et d'information
- L'OEIL peut être amené à gérer des réseaux existants sur demande



Questionnement 3

- L'OEIL peut/doit il avoir **un rôle dans la stratégie et l'organisation de la surveillance environnementale** assurées par ses membres et partenaires
- Si oui **comment** et dans quelles **limites** ?

Constats

- Les gestionnaires de réseaux de suivi environnemental rencontrent parfois des **difficultés** en la matière et seraient désireux d'externaliser ce service
- Certains acteurs n'ont pas non plus la capacité de **gérer leurs réseaux de données** (ex.: petites ONGs)

Recommandations

- L'OEIL peut dès lors intervenir en **AMO**, par voie de **conseil, expertise ou d'appui technique**, s'il est lui-même en mesure de contribuer à réduire les difficultés rencontrées par ces acteurs en général
- Notamment en mobilisant son Comité scientifique
- Et en partageant son expertise interne
- Dans les limites actuelles de son statut d'association



Questionnement 4

Comment l'OEIL peut/doit-il progresser sur la question des **indicateurs** et être en mesure de communiquer au mieux sur les **évolutions environnementales** qui est son cœur de métier ?

Constats

- Une matière particulièrement difficile pour des raisons d'ordres scientifique et technique,
- Nécessitant un temps d'élaboration long
- Imposant ensuite un recul suffisant pour observer les évolutions
- Un décalage de fait entre les attentes quasi-immédiates des acteurs et ces contraintes

Recommandations

- Avoir une **compréhension souple** de la notion d'indicateurs (variable/indicateurs/chiffres clés, ...)
- Communiquer **régulièrement et très rapidement** sur les observations déjà disponibles, factuelles ou plus élaborées selon les cas, si l'état des connaissances le permet
- Importance de **développer pour cela des réseaux de suivi adaptés**, pour des données utiles et fiables



Questionnement 5

- L'OEIL doit-il renseigner des **indicateurs** de type « Stratégie Nationale pour la Biodiversité » selon une approche état -pression-réponse ?
- Quels **types d'indicateurs** doit-il employer et/ou développer ?

Constats

- La création de l'OEIL répond historiquement à un **besoin d'information de la société civile** sur les effets des activités industrielles et minières d'un opérateur en particulier
- Cinq ans après, la question se pose de savoir si l'OEIL ne devrait pas se recentrer sur son objet statutaire, plus large, visant à observer et **informer sur l'état et les tendances d'évolution de l'environnement** en général

Recommandations

- Tout en conservant les effets des activités industrielles et minières sur l'environnement au **cœur des sujets prioritaires** de l'OEIL, faire en sorte que celui-ci développe des **indicateurs simples, communicants**, renseignant également sur les impacts des réponses aux autres pressions exercées sur l'environnement



Questionnement 6

- L'OEIL doit-il poursuivre voire développer les **suivis participatifs** ?
- Est-ce son **rôle** et **quelle place** donner à ce type d'activités dans son intervention ?
- Quelle importance en général accorder à ce type de suivi aux côtés des suivis « traditionnels » ?

Constats

- L'OEIL a entrepris depuis sa création des suivis de type participatif
- Ces suivis exigent un niveau élevé de moyens et ne participent pas toujours à une amélioration sensible des connaissances
- En revanche ce peut être d'excellents outils de **sensibilisation** et de **mobilisation** des acteurs conduisant à les **responsabiliser**

Recommandations

- L'OEIL est **pleinement dans son rôle** de développer de tels réseaux,
- Il doit toutefois le faire avec **mesure et discernement**
- En considérant que ce type de suivi relève plus de la **sensibilisation** des acteurs locaux que d'une démarche réelle d'acquisitions de connaissances au service d'un suivi objectif de l'environnement

Questionnement 7

Comment l'OEIL peut-il contribuer à **optimiser la veille environnementale** ?

Constats

- Cette veille est actuellement assurée par un grand nombre d'acteurs
- Elle repose sur un état des capacités locales, notamment humaines et techniques, à améliorer (ex.: personnels insuffisants, niveaux de compétences parfois insatisfaisants, techniques/protocoles à améliorer)

Recommandations

L'OEIL devrait

- en **amont** apporter son **conseil** et son **expertise** au service d'une démarche **qualité** des acteurs et dans des champs d'action considérés comme prioritaires, tels que l'amélioration du cadre réglementaire, des cahiers des charges des prestataires et des protocoles techniques, ...)
- au **cours** de la veille proprement dite, fournir des analyses et **interprétations** au service des décideurs
- au **terme** du processus de veille, apporter son conseil à **l'amélioration des dispositifs de sécurisation/bancarisation** des données, y compris au plan de l'interopérabilité des systèmes, ...)

Questionnement 8

Comment améliorer **l'accessibilité des données** utiles à l'OEIL ?

Constats

- Ce sujet a « pollué » débats et rapports entre les acteurs depuis 5 ans
- Il couvre les types de données (brutes/élaborées), les circuits d'accès à ces données (directs/indirects) et la « *temporalité* » de cet accès (urgence en cas d'incident)
- **Les pouvoirs publics ont un rôle central** dans ce domaine (réglementation de l'accès aux données environnementales)
- **Les capacités** techniques/humaines des acteurs, affectées à la gestion de leurs données sont notoirement **insuffisantes** ce qui a pour effet d'allonger les délais d'accès
- Le rôle de l'OEIL est contraint par des pré-requis, en particulier l'amélioration nécessaire des systèmes de gestion des données internes aux acteurs qui les détiennent, y compris les pouvoirs publics



Recommandations

- Maintenir un **rôle subsidiaire** de l'OEIL en la matière
- Envisager si besoin la création de **capacités** (prestation, poste) au sein de l'OEIL, pour venir en **appui** aux détenteurs de données en vue de faciliter cette accessibilité.
- Apporter éventuellement un appui expert sur l'amélioration des systèmes et l'optimisation des circuits d'accès.
- Définir un **catalogue des données** nécessaires à l'OEIL et préciser les **fréquences, formats et circuits** de mise à disposition en relation avec les principaux acteurs concernés (DENV, DIMENC, Vale NC, SLN...), en tenant compte du **caractère public des données brutes** ayant servi à la conception des rapports **dès la transmission** de ces derniers à l'autorité de tutelle



Questionnement 9

Quel devrait être le rôle de l'OEIL dans **l'amélioration de la qualité** de la donnée, aux différentes phases de la chaîne de production ?

Constats

- Un rôle central également des pouvoirs publics et autres détenteurs de données
- Une fiabilité parfois relative des données et des méthodes

Recommandations

Un appui de l'OEIL aux pouvoirs publics et autres acteurs concernés, souhaitable, à tous niveaux, et, au cas par cas, pour :

- **la publication des données**, ce qui peut conduire à responsabiliser les producteurs/opérateurs techniques et les inciter à intervenir à/p de données fiables
- **la vérification objective** et sélective de la donnée, lorsque cela est jugé nécessaire
- la réalisation d'un **diagnostic général** sur la situation actuelle
- un conseil et une expertise vers le développement d'une **démarche globale qualité**, y compris en faveur de la standardisation des formats de données



Questionnement 10

Quel rôle l'OEIL peut/doit-il jouer dans la **sécurisation des données et leur bancarisation** ?

Constats

- Un sujet capital par nature, lourd et complexe dans son traitement
- Des données environnementales actuellement dispersées, non sécurisées, stockées au mieux sous des formats non standardisés, entraînant à la fois :
 - une perte d'**efficacité** du « système »
 - une moindre **efficience** des efforts (risque de duplication des bases, pertes d'informations, coûts additionnels, ...)
- Un rôle central des pouvoirs publics et autres détenteurs de données, qui contraint fortement l'OEIL dans la bonne exécution de sa mission d'observation et d'information

Recommandations

- Un pré-requis, **une vision plus aboutie** des pouvoirs publics et autres acteurs en la matière à laquelle l'OEIL peut contribuer par son conseil et expertise, et une mise à niveau de la réglementation provinciale
- Un investissement de l'OEIL qui doit être subsidiaire et prudent



Ouverture des discussions

Organisation et optimisation de la veille environnementale

Indicateurs et réseaux de suivi

Accès, qualité, standardisation
et sécurisation de la donnée



Moyens

2 grand champs de réflexion
4 questionnements majeurs

Moyens humains
(internalisation/externalisation)

Moyens financiers
(composition, capitalisation, niveau, sécurisation)



Questionnement 1

Les **moyens humains** d'exécution de l'ŒIL sont-ils adaptés et suffisants ?

Constats

- Des moyens globalement en correspondance avec les attentes et adaptés au cœur de métier de l'observatoire et des coûts relatifs d'exploitation acceptables et normaux sur la période passée
- Un objectif stratégique de consolidation sur lequel il est recommandé de centrer la prochaine feuille de route
- Ne suggérant pas, sinon à la marge, un développement significatif de ces capacités
- Des seuls besoins additionnels que pourraient exiger :
 - un renforcement des liaisons entre l'ŒIL et les principaux détenteurs de données (cf. précédemment)
 - toute AMO qui pourrait être confiée à l'ŒIL et dépasserait son champ habituel d'activités

Recommandations

Le maintien des **capacités actuelles** et au cas par cas, un **ajustement** éventuel en fonction des commandes qui lui sont faites



Questionnement 2

Comment **sécuriser le financement** de l' ŒIL ?

Constats

- Un financement de l' ŒIL depuis sa création, reposant sur un très petit nombre de contributeurs,
- Une exposition forte de l' ŒIL placé dans une situation relativement peu sécurisée de ce point de vue
- Une volonté de principe des bailleurs principaux de maintenir leurs contributions sans envisager d' augmentation importante, sinon au cas par cas, en fonction de besoins spécifiques et/ou pour des commandes particulières
- Des difficultés de trésorerie rencontrées par le passé liées au paiement effectifs
- Des engagements maximaux, fixés conventionnellement et qui n' ont pas été totalement respectés



Recommandations

- Fixer un montant minimum de contributions des bailleurs « historiques »
- Maintenir une contribution majoritaire des pouvoirs publics
- Simplifier le dispositif conventionnel et l'adosser à (1) une convention multilatérale d'objectifs fixant un programme quinquennal d'actions et (2) des conventions bilatérales annuelles de financement permettant d'alléger les circuits administratifs
- Evaluer au mieux les besoins prévisionnels de trésorerie, en relation avec les services comptables des bailleurs publics notamment (règle de l'annualité budgétaire) et en fonction des niveaux effectifs de consommation des crédits



Questionnement 3

Quelles devraient être les **sources et origines** de son financement ?

Constats

- Un financement de l' ŒIL reposant principalement sur des contributions volontaires des membres
- Des statuts fixant un ensemble de ressources possibles, d' origines diverses et peu exploitées à ce jour
- Un débat lié également à une attente des acteurs vis-à-vis de l' ŒIL sous la forme possible d' AMO sur des programmes/projets particuliers

Recommandations

- Maintenir un financement majoritaire de l' ŒIL sur fonds publics
- Fixer en ce sens une clef de répartition entre les bailleurs « historiques », publics et privés
- Mobiliser l' ŒIL sur le recrutement de fonds externes (ex.: montage de programmes/projets financés par des bailleurs internationaux) et sur rémunération de prestations
- Rechercher également de ressources supplémentaires par l' adhésion des nouveaux membres



Questionnement 4

Quel devrait être son **niveau de financement** ?

Constats

- La convention cadre pour la période pluriannuelle précédente fixait le les ressources propres de l' ŒIL (Core budget) à des montants maximaux variables selon les années.
- Les besoins annuels de financement de l' ŒIL destinés à couvrir ses charges d' exploitation et ses missions relevant directement de son cœur de métier, sont estimées à 125-135 M FCP
- Les attentes exprimées conjuguées à l' augmentation possible du niveau d' activités de l' ŒIL résultant des attentes exprimées, suggèrent des besoins supplémentaires, à évaluer au cas par cas

Recommandations

- Maintenir un niveau de ressources annuelles de l' ŒIL de l' ordre de 125-135 M FCP sur la période de référence (5 ans)
- Rechercher des gains internes de productivité, liés à la diminution probable de certains coûts d' exploitation (ex.: matériels, équipements) comparés à la période précédente
- Envisager au cas par cas, la recherche de ressources complémentaires, sur la base d' une évaluation précise des coûts supplémentaires des activités en cause



Ouverture des discussions

Moyens humains
(internalisation/externalisation)

Moyens financiers
(composition, capitalisation, niveau, sécurisation)



Conclusions

